



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET BUDGET PRIMITIF 2026

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE D'ENNEVELIN

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique, qui a fusionné les anciens compte administratif et compte de gestion du comptable, retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Dans ce document nous présenterons, pour l'année 2024, le comparatif de notre commune avec la moyenne des communes de même strate (communes de 2000 à 3500 habitants) au niveau départemental, régional et national.

II. Le compte financier unique 2025

1 - Le budget de fonctionnement

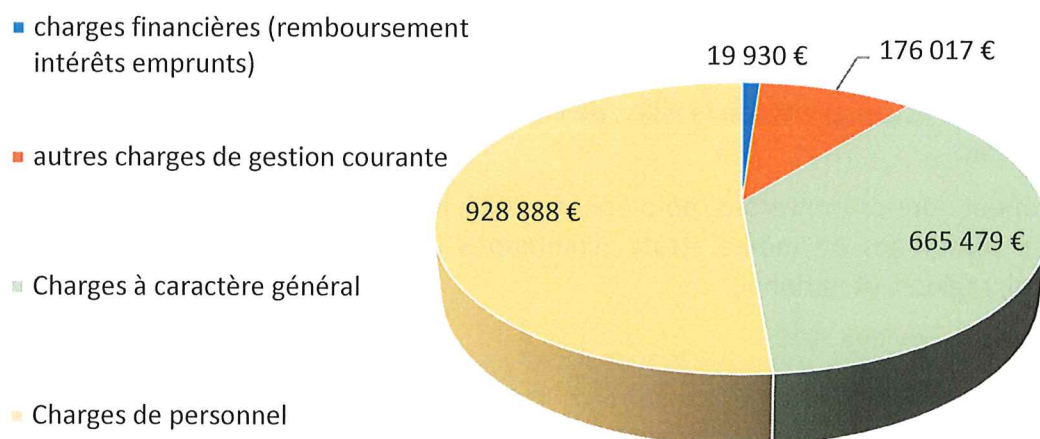
Les dépenses réelles de fonctionnement de 2025 se sont établies à 1 794 178,50 € ; à comparer à 2024, où elles étaient de 1 817 330,37 €, alors qu'en 2023 elles s'établissaient à 1 770 229 €. Elles ont ainsi diminué de 1,27 % entre 2024 et 2025.

Des dépenses donc contrôlées grâce à une gestion très cadrée de notre fonctionnement quotidien, et ce malgré une pression continue principalement sur les dépenses de personnel de par **l'augmentation annuelle et progressive des charges patronales** sur la retraite des fonctionnaires. Ainsi, **les dépenses de personnel** pesaient 905 591 € en 2024 et représentait alors 49,83 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025, elles s'élèvent à 928 888 € et représentent désormais 51,83 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation s'explique notamment par la nécessité de remplacer plusieurs agents ayant fait valoir

leurs droits à la retraite, qui ont soldé en fin de carrière leurs congés et compte épargne temps, nécessitant pendant quelques mois d'avoir un doublon dans nos effectifs.

Chapitre ou Compte	budget 2025	réalisé au 31/12/2025	% réalisé au 31/12/2024	% du budget de la section (hors opérations d'ordre)
Section de Fonctionnement - Dépense	2 170 086,21 €	1 794 178,50 €	82,68%	-
011 - Charges à caractère général	853 876,70 €	665 479,08 €	77,94%	37,13 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	957 210,00 €	928 888,05 €	97,04%	51,83 %
014 – atténuations de produits	1 121,00 €	1 121,00 €	100,00 %	
023 - virement à la section d'investissement	150 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 033,00 €	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	185 238,00 €	176 017,09 €	95,02%	9,82 %
66 - Charges financières	19 931,00 €	19 930,77 €	100,00%	1,11 %
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	-%
68 - dotations aux amortissements et provisions	709,51 €	709,51 €	100,00%	-%

Dépenses de fonctionnement 2025

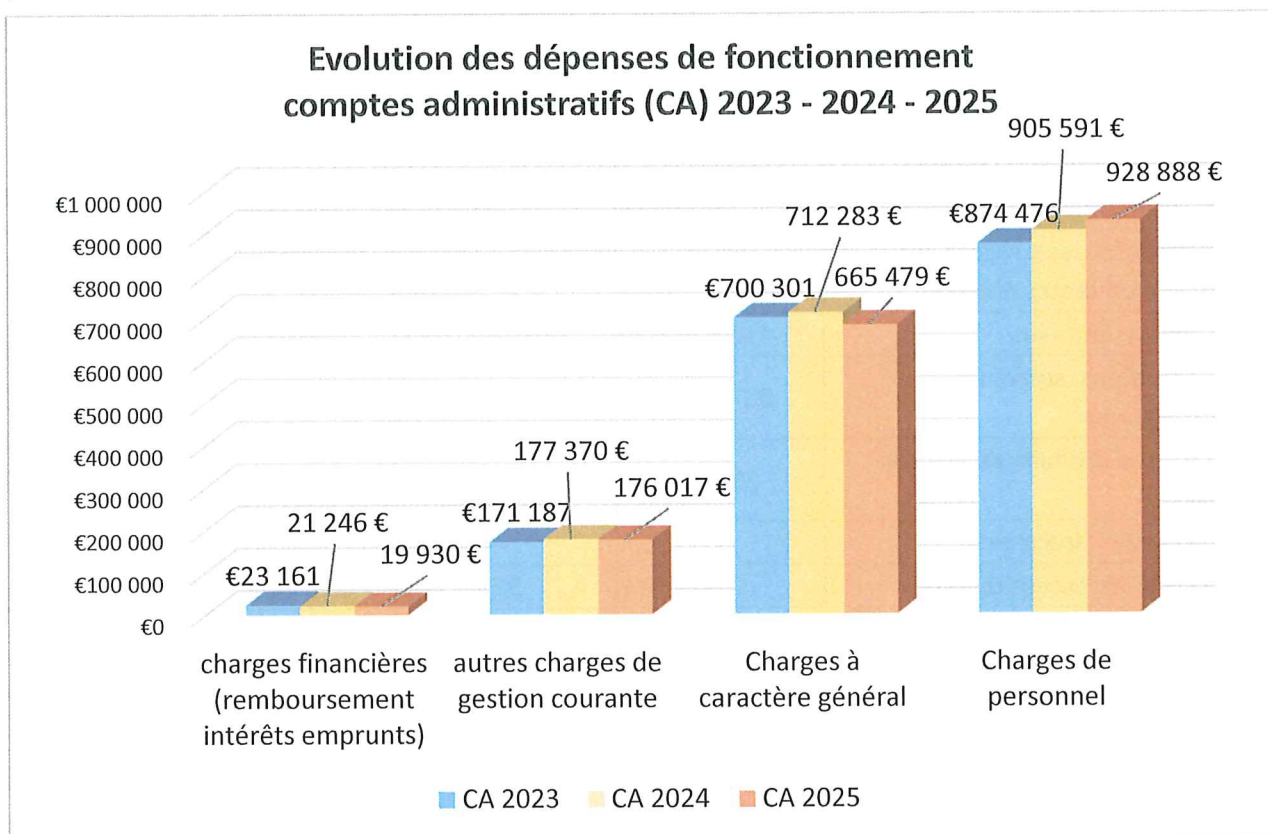


Au regard du graphique ci-après, on constate que **les charges financières** (remboursement des intérêts d'emprunt) diminuent d'année en année et que **les charges de gestion courante** (contribution au SDIS et au CCAS, indemnités des élus, subventions aux associations) sont stables.

Les charges à caractère général (énergie, traiteur pour la cantine, fournitures et travaux divers) ont été contenues voire ont diminué ces dernières années, leur principale source de fluctuation étant l'ampleur des

travaux d'entretien réalisés sur les voiries et sur les bâtiments. Ces dépenses ont également diminué cette année du fait de l'arrêt de l'externalisation de l'entretien d'une partie des bâtiments.

Le poste d'évolution le plus « impactant » reste donc, comme indiqué ci-avant, celui des **charges de personnel**.



Pour ce qui concerne **l'année 2024**, nous pouvons établir les **comparaisons par rapport aux communes de même strate** : comme l'indique le tableau ci-dessous, nos dépenses en €/habitants se situent globalement dans la moyenne, et sont même, malgré le constat ci-avant, inférieures pour les charges de personnel.

	Montant en €/habitant			
	Ennevelin	Département	Région	National
Charges générales	299	271	297	288
Charges de personnel	372	401	442	433
Charges de gestion courante	74	96	96	108
Charges financières (intérêts d'emprunt)	9	13	14	17

En ce qui concerne les recettes réalisées en 2025, elles se sont établies à **2 197 739,64 €**, soit une diminution de 4,29% par rapport à **2024** où elles s'élevaient à **2 296 285,24 €**, et de 5,89 % par rapport à **2023** (où les recettes s'étaient élevées à 2 334 571 €). Rappelons que l'année 2023 avait été particulièrement favorable grâce à la perception de recettes exceptionnelles.

La diminution importante des recettes en 2025 s'explique par :

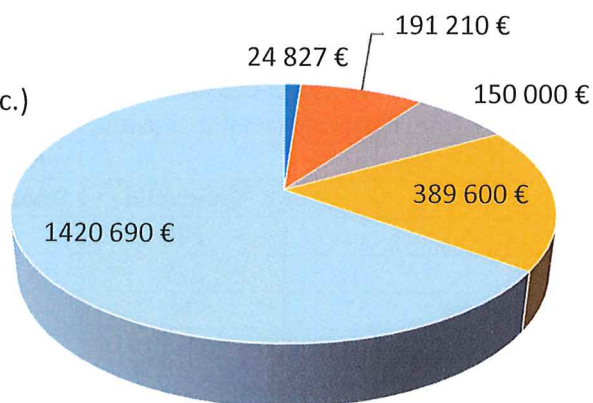
- **Une part moindre de l'excédent des années antérieures** versée en section de fonctionnement. En effet, au regard des investissements prévus notamment au niveau des travaux de voiries 2025, nous avons fait le choix de verser une partie importante de notre autofinancement en section d'investissement et n'avons conservé que 150 000 € en fonctionnement (au lieu de 250 000 € à l'issue de l'année 2024).
- **La perte de certaines dotations**, en particulier la dotation de décentralisation de 36 000 € annuels versée par la DRAC depuis 5 ans suite à l'extension du nombre d'heures d'ouverture de la médiathèque.

Les impôts et taxes, quant à eux, connaissent une augmentation constante du fait non pas d'une augmentation de taux, qui n'ont pas changé depuis 2022, mais de l'augmentation annuelle des bases d'imposition.

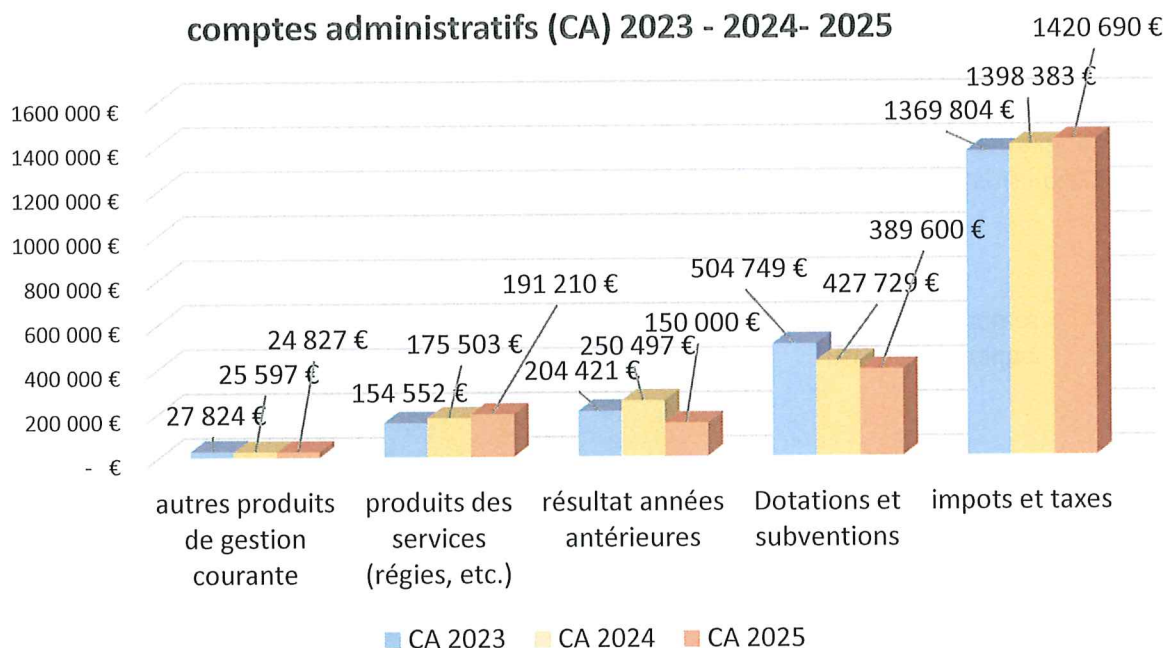
Chapitre ou Compte	budget 2025	réalisé au 31/12/2025	% réalisé au 31/12/2025	% du budget de la section
Section Fonctionnement - Recette	2 170 086,21 €	2 047 739,64 €	94,36 %	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	150 000,00 €	-	-	
013 - Atténuations de charges	7 000,00 €	14 962,30 €	213,75%	0,73 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 500,00 €	191 210,28 €	105,35%	9,33 %
73 - Impôts et taxes	1 419 528,00 €	1 420 690,18 €	100,08%	5,47 %
74 - Dotations, subventions et participations	387 376,02 €	389 600,92 €	100,57%	69,38 %
75 - Autres produits de gestion courante	22 500,00 €	25 527,06 €	113,45%	1,24 %
76 - Produits financiers	0,50 €	0,49 €	98,00%	-
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	5 566,72 €	278,34%	-
78 - reprise sur amortissements et provisions	181,69 €	181,69 €	100,00%	- %

Recettes de fonctionnement 2025

- autres produits de gestion courante
- produits des services (régies, etc.)
- résultat années antérieures
- Dotations et subventions
- impôts et taxes



Evolution des recettes de fonctionnement comptes administratifs (CA) 2023 - 2024- 2025



Par comparaison aux communes de même strate en 2024, comme l'indique le tableau ci-dessous, nos recettes en €/habitants se situent globalement dans la moyenne départementale, mais sont nettement inférieures aux moyennes régionales et nationales.

	Montant en €/habitant			
	Ennevelin	Département	Région	National
Ressources fiscales	586	606	655	659
Dotations et participations	179	229	256	248
Ventes et produits courants	84	82	102	140

Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2025, les recettes de fonctionnement, hors excédent reporté, ont été encaissées à hauteur de 94,33 % des sommes prévues au budget. En ajoutant l'excédent reporté, nos recettes atteignent 101,24 % des sommes prévues au budget. Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre) ont été réglées à hauteur de 83,37 % du budget prévu.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (recette de l'année + excédent reporté) et celui des dépenses de fonctionnement est donc de 403 561,14 € pour 2025 (il était de 478 656 € pour 2024) ; cet excédent constitue l'autofinancement (épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser le capital de la dette et à financer ses projets d'investissement. Sur cette épargne, la commune conserve un fonds de roulement en fonctionnement. C'est l'affectation du résultat.

Grâce à la gestion prudente de nos dépenses, l'évolution très limitée de nos recettes nous laissant peu de marge de manœuvre, nous parvenons à conserver un autofinancement suffisant pour assurer un fonds de roulement stable de 150 000 € en fonctionnement et pour dégager les financements nécessaires à virer en investissement pour la réalisation de nos projets.

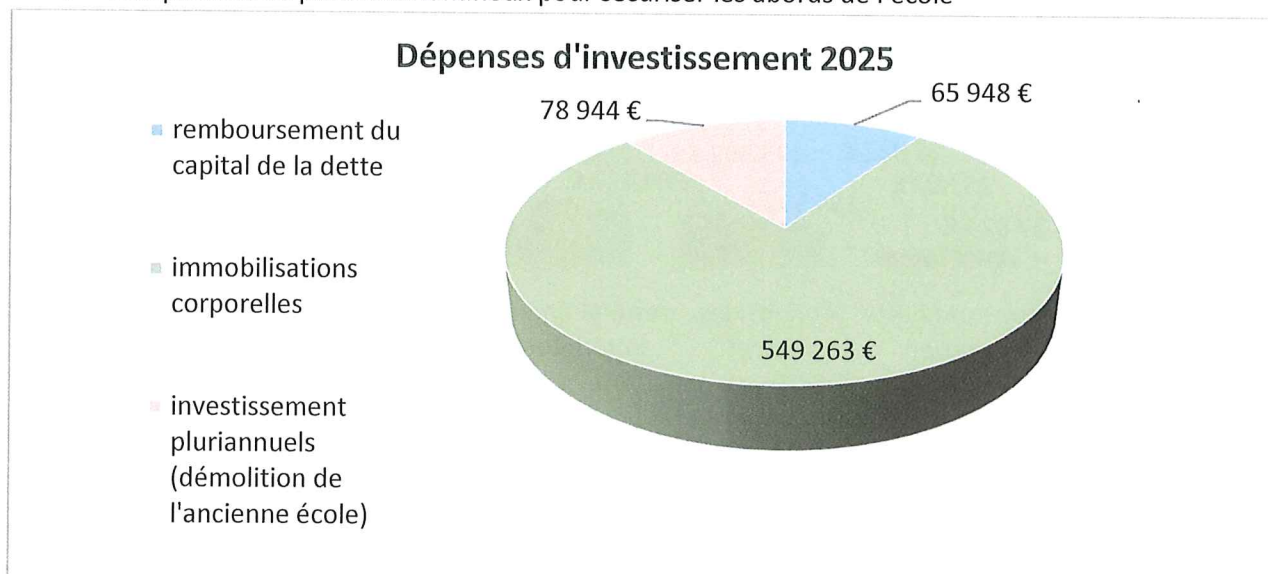
2 - Le budget d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

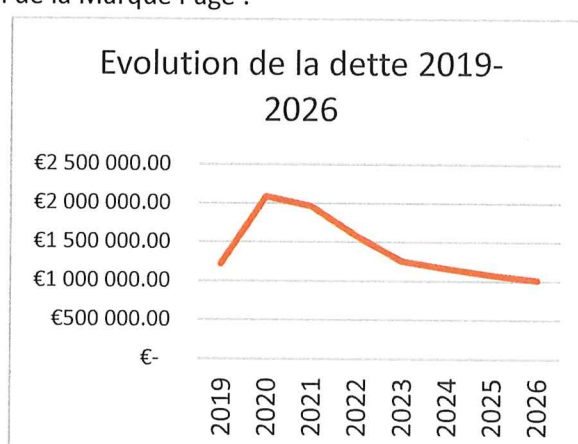
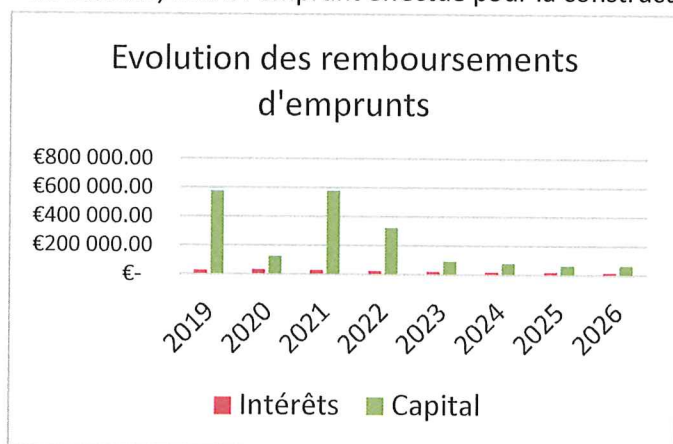
Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2025, nos principales dépenses d'investissement ont concerné :

- La finalisation de l'étude de mise à jour du plan de circulation et de stationnement
- Les travaux de mise à niveau de notre patrimoine de voiries, pour 485 000 € TTC
- La démolition de l'ancienne école maternelle.
- L'acquisition d'un broyeur de végétaux et d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes
- Le renouvellement du matériel informatique de la mairie
- L'acquisition de panneaux lumineux pour sécuriser les abords de l'école



L'endettement quant à lui diminue d'année en année et retrouve fin 2025 le niveau d'endettement de début de mandat, avant l'emprunt effectué pour la construction de la Marque Page :



Chapitre ou Compte	budget 2025	réalisé au 31/12/2025	% réalisé au 31/12/2025	% du budget de la section
Investissement - Dépense	960 247,60 €	738 517,99 €	76,91%	
041 – opérations patrimoniales	46 821,07 €	46 761,07 €	99,87%	6,33 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 000,00 €	65 948,71 €	99,92%	8,92 %
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00%	- %
21 - Immobilisations corporelles	696 426,53 €	549 263,37 €	78,87%	74,37 %
23 – immobilisations en cours	150 000,00 €	76 544,84 €	51,03%	10,36 %

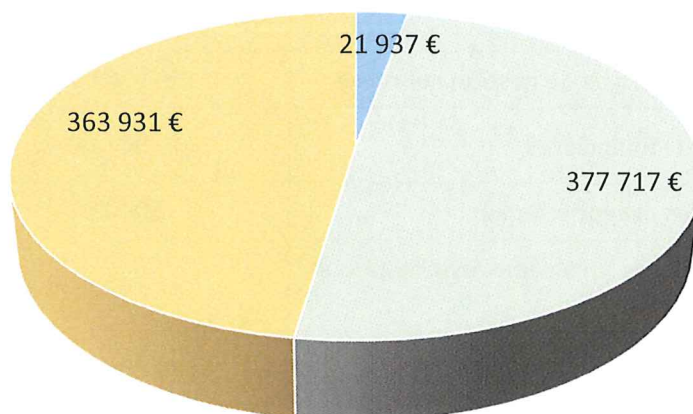
Pour ce qui concerne les recettes d'investissement : deux types de recettes coexistent :

- les **recettes dites patrimoniales** telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le remboursement de la TVA avancée en N-2 et l'excédent de fonctionnement viré en investissement
- et les **subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, celles-ci ont été nombreuses :
 - o subventions du Département (134 519 €), produit de répartition des amendes de police (2 393 €) et fonds de concours de Pévèle Carembault (104 851 €) pour nos voiries,
 - o financement de l'achat du broyeur de végétaux par l'Agence de l'Eau (8 132 €) et par Pévèle Carembault (3 000 €),
 - o participation du SIDEN SIAN pour la couche de roulement de la rue Verte (35 018 €)
 - o solde de subvention d'Etat pour les travaux réalisés en 2024 sur l'école primaire (74 234 €)

Chapitre ou Compte	budget 2025	réalisé au 31/12/2025	% réalisé au 31/12/2025	% du budget de la section
Investissement - Recette	960 247,60 €	792 974,72 €	82,58 %	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 937,47 €	- €	-	-%
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
024 - produit des cessions	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
040 - Operation d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 033,00 €	-	- %
041 – opérations patrimoniales	46 821,07 €	46 761,07 €	99,87%	5,89 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	370 091,21 €	366 463,08 €	99,02%	46,21 %
13 - Subventions d'investissement reçues	366 397,85 €	377 717,57 €	103,09%	47,63 %

Recettes d'investissement 2025

- résultats antérieurs
- subventions
- excédent de fonctionnement, FCTVA et taxe d'aménagement



En conclusion la clôture de l'exercice du budget d'investissement 2025, en ajoutant aux recettes réalisées l'excédent reporté des années antérieures, laisse apparaître un solde d'exécution de 76 394,20 € à reporter en 2026.

III. Le Budget Primitif 2026

Il est important de construire ce budget 2026 avec prudence.

En effet, 2026 est une année électorale. Le budget municipal, qui sera voté avant les élections afin de permettre le fonctionnement courant des services, le sera à minima en prenant en compte les orientations fixées par l'équipe actuelle. Il pourra être amendé ou modifié en cours d'année afin de répondre aux choix et éventuelles nouvelles orientations données par l'équipe fraîchement élue.

Nos recettes de fonctionnement devraient être stables par rapport à 2025. Nous devons toujours garder pour objectif la réalisation d'une marge suffisante afin de financer nos projets d'investissement 2026 mais aussi de préserver notre épargne pour les projets futurs.

C'est pourquoi nous choisissons d'inscrire aux chapitres 021 et 023 (prévision de virement à la section d'investissement pour l'année suivante, soit l'économie que nous espérons dégager en fin d'année entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) 150 000 €, en espérant bien sûr que ce montant sera supérieur à la constatation de la réalisation de l'exercice.

Ce budget permettra de mettre en œuvre les travaux d'aménagement du centre-bourg sans se priver par ailleurs de divers achats et immobilisations nécessaires à la vie de la commune et à l'amélioration de nos services. Ces investissements sont rendus possibles grâce à un subventionnement important des travaux du centre-bourg, ainsi que par un projet d'emprunt, désormais accessible au regard de la baisse substantielle de notre endettement.

Le budget primitif 2026 de fonctionnement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
011 - Charges à caractère général	853 876,70 €	665 489,71 €	728 137,62 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	957 210,00 €	928 888,05 €	968 600,00 €
014 – atténuation de produits	1 121,00 €	1 121,00 €	11 200,00 €
023 - virement à la section d'investissement	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 033,00 €	-
65 - Autres charges de gestion courante	185 238,00 €	176 017,09 €	201 408,00 €
66 - Charges financières	19 931,00 €	19 930,77 €	30 800,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
68 - dotations aux amortissements et provisions	709,51 €	709,51 €	1 330,00 €
TOTAL	2 170 086,21 €	1 794 189,13 €	2 093 475,62 €

Section de fonctionnement – recettes

Chapitre	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	150 000,00 €	-	150 000,00 €
013 - Atténuations de charges	7 000,00 €	14 962,30 €	10 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 500,00 €	191 210,28 €	160 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 419 528,00 €	1 420 690,18 €	1 374 118,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	387 376,02 €	389 600,92 €	377 647,61 €
75 - Autres produits de gestion courante	22 500,00 €	25 527,06 €	20 000,00 €
76 - Produits financiers	0,50 €	0,49 €	0,50 €
77 - Produits spécifiques	2 000,00 €	5 566,72 €	1 000,00 €
78 - reprise sur amortissements et provisions	181,69 €	181,69 €	709,51 €
TOTAL	2 170 086,21 €	2 047 739,64 €	2 093 475,62 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (SGC d'Orchies) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir les encaissements.

Contrairement au compte financier unique, qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget primitif 2026 d'investissement s'établit comme suit :

Section d'investissement - dépenses

Chapitre	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
041 – opérations patrimoniales	46 821,07 €	46 761,07 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 000,00 €	65 948,71 €	100 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	696 426,53 €	549 263,37 €	159 000,00 €
23 – immobilisations en cours	150 000,00 €	76 544,84 €	2 220 372,00 €
TOTAL	960 247,60 €	738 517,99 €	2 489 372,00 €

Section d'investissement - recettes

Chapitre	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 937,47 €	- €	76 394,20 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
024 - produit des cessions	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
040 - Operation d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 033,00 €	0,00 €
041 – opérations patrimoniales	46 821,07 €	46 761,07 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	370 091,21 €	366 463,08 €	374 881,80 €
13 - Subventions d'investissement reçues	366 397,85 €	377 717,57 €	883 096,00 €
16 – emprunts	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL	960 247,60 €	792 974,72 €	2 489 372,00 €

Les dépenses d'investissement porteront principalement en 2026 sur :

- Le remboursement du capital de la dette.
- Les travaux d'aménagement du centre bourg
- La réalisation d'entrées charretières
- L'aménagement du restaurant scolaire en self

Les recettes d'investissement sont quant à elles en majorité constituées de subventions (notamment pour les travaux d'aménagement du centre-bourg), du FCTVA, de la taxe d'aménagement et de l'autofinancement (253 561,14 € d'excédent suite au résultat de 2025).

Fait à Ennevelin,

Pour envoi aux élus du conseil municipal le 24 février 2026

Pour transmission en préfecture en annexe du budget et pour information à la population le 11 mars 2026

Le Maire d'Ennevelin
Michel DUPONT

